

CERTIPHYTO – VENTE (MVPP)

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques
Catégorie « Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques »



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES

PRÉSENTATION

Code RS	RS5654 – Répertoire Spécifique (France Compétences)
Certification	Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques – Mise en vente, vente
Certificateur	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Type de formation	QUALIFIANTE – CERTIFIANTE
Disponibilité	Formation initiale ou renouvellement
Format	À distance ou en présentiel
Durée – Initial	21 heures
Durée – Renouvellement	7 heures
Tarif – Initial	500 €
Tarif – Renouvellement	200 €
Financement	OCAPIAT / VIVEA / CPF
Contact	Frédéric POUSTHOMIS – 06 21 22 07 38
Validité du certificat	5 ans – renouvelable

PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse à toute personne exerçant une activité de mise en vente ou de vente de produits phytopharmaceutiques, que ce soit auprès d'un public professionnel ou du grand public :

- Responsables et gérants de magasins (jardinerie, coopératives agricoles, négoce agricole)
- Personnel de vente en contact avec les clients pour la distribution de produits phytopharmaceutiques
- Commerciaux amenés à vendre des produits phyto à des professionnels ou des particuliers

Le Certiphyto Vente est obligatoire pour toute personne dont l'activité professionnelle implique la distribution de produits phytopharmaceutiques. L'entreprise distributrice doit par ailleurs disposer d'un agrément.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Objectif n°1 : Connaître et appliquer la réglementation relative à la distribution des produits phytopharmaceutiques.
- Objectif n°2 : Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour la santé et l'environnement, et mettre en place des mesures de prévention adaptées.
- Objectif n°3 : Informer et conseiller les clients sur une utilisation raisonnée et sécurisée des produits phytopharmaceutiques.
- Objectif n°4 : Orienter les clients vers des techniques alternatives et des solutions de biocontrôle.

À l'issue de la formation, vous recevrez une attestation permettant de demander le Certiphyto sur le site Service-Public.gouv.fr.

PRÉREQUIS

CERTIPHYTO – VENTE (MVPP)

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques
Catégorie « Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques »



Prérequis diplôme	Aucun prérequis de diplôme exigé
Prérequis linguistique	Maîtrise de la langue française (lecture/écriture) nécessaire pour l'évaluation
Prérequis légal	Être majeur au moment de la délivrance du certificat
Renouvellement	Présentation du certificat initial délivré par la DRAAF obligatoire – renouvellement conseillé 3 à 6 mois avant échéance
Voie d'accès	Formation continue uniquement

CONTENU DE LA FORMATION

1. Réglementation applicable à la distribution et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

- Le plan national Ecophyto : objectifs, évolutions réglementaires et nouveautés législatives
- Cadre légal de la vente : obligations des distributeurs, agrément d'entreprise, responsabilités du vendeur
- Classification des produits phytopharmaceutiques : usages autorisés, produits réservés aux professionnels, produits accessibles au grand public
- Étiquetage, fiches de données de sécurité (FDS) et lecture des mentions d'autorisation de mise sur le marché (AMM)
- Traçabilité et obligations documentaires lors de la vente (registre des ventes, conseil écrit obligatoire)
- Réglementation des zones de non-traitement (ZNT) et restrictions d'usage en espaces publics

2. Prévention des risques pour la santé et l'environnement

- Risques pour la santé : dangerosité des produits, voies de pénétration dans l'organisme, signes d'intoxication aiguë et chronique
- Risques environnementaux : impact sur la faune, la flore, la biodiversité, la qualité de l'eau et des sols
- Types de contamination et de pollution – rémanence des produits dans l'environnement
- Équipements de protection individuelle (EPI) : rôle du vendeur dans l'information et le conseil au client
- Conduite à tenir en cas d'accident, d'intoxication ou de déversement accidentel
- Conditions de stockage, transport et gestion des emballages vides (EVPP) et produits non utilisés (PPNU)

3. Conseil à la vente et orientation vers des pratiques responsables

- Rôle et responsabilité du vendeur dans le conseil à l'utilisation : précautions d'emploi, dosages, délais avant récolte
- Diagnostic de la situation phytosanitaire du client : identifier le problème avant de recommander un produit
- Stratégies de réduction d'usage : orienter vers les produits les moins impactants, respecter les doses homologuées
- Présentation des alternatives aux produits chimiques : biocontrôle, lutte biologique, méthodes culturales
- Notion de lutte intégrée (IPM) : combiner plusieurs leviers pour réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques
- Ressources et outils disponibles : e-phy (ANSES), base de données des AMM, listes des substances actives autorisées

4. Procédure d'obtention du certificat

- Évaluation nationale : QCM de 30 questions – seuil de réussite à 20/30
- Démarche de demande du certificat sur le portail Service-Public.gouv.fr
- Renouvellement : modalités et délais à respecter

CERTIPHYTO – VENTE (MVPP)

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques
Catégorie « Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques »



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Type d'évaluation	Questionnaire à choix multiples (QCM) en ligne – 30 questions – évaluation nationale
Seuil de réussite	20 bonnes réponses sur 30 (score minimum 20/30)
Adaptation	Déclinée selon la catégorie de certificat visée et le secteur d'activité professionnelle du stagiaire
En cas de réussite	Le candidat joint le bordereau de score à sa demande de certificat sur service-public.fr
En cas d'échec	Suivi d'une journée de formation complémentaire + attestation signée par l'organisme de formation
Validation finale	La DRAAF valide la demande de certificat – le certificat est édité sur service-public.fr
Validation partielle	Non applicable

FORMATEURS

Nos formateurs sont certifiés par l'INMA (Institut National de la Médecine Agricole) et habilités par l'Acta pour dispenser la formation Certiphyto. Ils exercent au quotidien dans le secteur agricole, du négoce et de la distribution, et apportent une pédagogie ancrée dans les réalités terrain de la vente et du conseil phytosanitaire.

Contact : Frédéric POUSTHOMIS – Tél : 06 21 22 07 38

FINANCEMENT ET ACCESSIBILITÉ

OPCA / OPCO	OCAPIAT (salariés agricoles) – VIVEA (exploitants agricoles)
CPF	Éligible au Compte Personnel de Formation
Accessibilité handicap	Contact référent handicap : cfppa.albi@educagri.fr
Démarche Qualité	Établissement certifié Qualiopi – certification reconnue par France Compétences

BASE LÉGALE ET RÉFÉRENCES

Code RS	RS5654
Codes NSF	211 – Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures / 211r – Protection des cultures
Formacode	21006 – Protection phytosanitaire
Texte fondateur	Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 (modifié)
Arrêté	Arrêté du 29 août 2016 modifié – modalités d'obtention du certificat individuel pour la mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques
Échéance enregistrement RS	31/12/2026
Lien France Compétences	https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5654/
Lien Chlorofil	https://chlorofil.fr/diplomes/certifs-reglementes/certiphyto

CERTIPHYTO – VENTE (MVPP)

*Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques
Catégorie « Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques »*



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES

Document généré à partir de la fiche RS5654 – France Compétences. Campus Fonlabour-Flamarens – CFPPA du Tarn – tarn.educagri.fr/fpca